****

**Centre d’Etude sur le Leadership et la Promotion des Droits de l’Homme CELPDH en sigle**

Tél. : (+ 243) 997765169

Email : [celpdh2010@gmail.com](mailto:celpdh2010@gmail.com)

06, Av. Vamaro /IBanda/ Bukavu/RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Questions clés et types de contributions recherchées

1. Existe-t-il des preuves que des minorités sont soumises à des formes contemporaines d'esclavage (par exemple, le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé/enfant, l'esclavage fondé sur l'ascendance/la caste et les pratiques connexes) dans votre pays/communauté? Dans l'affirmative, veuillez fournir des informations sur le profil des victimes et sur la nature et l'ampleur de leur exploitation et de leurs abus. Quels traits et caractéristiques supplémentaires, notamment le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle et les handicaps, les ont rendues plus vulnérables ?

**Réponses**

**OUI, il existe des preuves que les minorités sont soumises à des formes contemporaines d’esclavage plus particulièrement le travail forcé, le mariage forcé des enfants, l’exploitation sexuelle à des fins commerciale et l’exploitation économique comme esclavage domestique.**

**En République démocratique du Congo il existe plusieurs groupes éthiques, 450 tribus au total. Les bantous représentent à eux seuls plus de 80% de la population. Le 20% restant est constitué des pygmées, des nilotiques et des soudanais. Cette multiplicité d’ethnie fait qu’il ait des guerres à répétition d’abord entre les bantous puis les bantous contre les minorités et cela depuis plus de 20 ans. Les minorités ethniques ont été contraintes de fuir leurs villages suite à ces guerres à répétition, abandonnant ainsi leurs moyens de subsistance. La précarité dans laquelle ils se retrouvent en ville fait qu’ils soient des proies faciles aux prédateurs qui les utilisent comme esclaves domestiques (ils travaillent dans des familles 24 heures sur 24heures en contrepartie d’être logés et nourris et cela sans salaire) leurs filles sont vendues dans des bars et restaurants pour effectuer des taches comme serveuse et esclaves sexuelles toujours en contrepartie de logement et nourriture. Une fois qu’ils deviennent « la propriété » des leurs bourreaux, ces derniers les donnent en mariage même à l’âge de 12 ans a qui veut bien les épouser moyennant la dot qui sera versée aux tortionnaires.**

**Cette situation touche plus de 70% des déplacés de guerres. Les plus exposés dans ces groupes sont les enfants filles dont l’âge varie entre 8 et 15 ans. Les garçons eux sont souvent envoyé dans les groupés armés de leurs communautés pour devenir des enfants associés aux forces et groupes armés. L’idée est qu’ils vont se battre pour sauver leurs terres et ainsi revenir un jour prendre leurs parent déplacés et villes mais en réalité quand ils arrivent entre les mains des chefs de groupes armés ils les utilisent comme des creuseurs dans les puits des minerais.**

1. Quels types de facteurs personnels, situationnels et structurels poussent les minorités vers des formes contemporaines d'esclavage dans votre pays/communauté ?

**Réponses**

**Dans notre contexte c’est plus la pauvreté liée au fait que les minorités se déplacent fuyant la guerre, abandonnant tout pour se retrouver en ville où ils ne peuvent pas avoir accès à l’emploi qui fait qu’ils deviennent des proies faciles des tortionnaires et autres bourreaux qui les exploitent sans aucune contrepartie. L’impunité dont jouissent les auteurs de ces actes joue aussi un grand rôle dans l’augmentation de nombre des victimes des formes contemporaines d’esclavage.**

1. Existe-t-il des facteurs politiques, économiques, sociaux, religieux et culturels plus larges rendant les personnes appartenant à des minorités vulnérables à ces pratiques ?

**Réponse**

**Oui il existe des facteurs politiques qui rendent les personnes appartenant aux groupes minoritaires plus vulnérables à ces pratiques. En RDC, pour devenir un grand homme politique il faut avoir un poids dans sa communauté d’origine. Cette situation favorise la montée du tribalisme et des guerres entre les groupes ethniques. Les chefs politiques envoient souvent des moyens logistiques et financiers dans leurs villages pour entretenir les conflits et ainsi les minorités qui souvent se retrouvent faible à cause de leur nombre sont obligés de fuir en ville où ils deviennent des proies faciles des tortionnaires**.

1. Qu'a fait votre gouvernement au niveau local, national ou régional pour protéger les minorités contre les formes contemporaines d'esclavage dans votre pays ? Veuillez donner des exemples.

**Réponse**

**Notre gouvernement ne fournis aucun effort pour protéger les minorités. Il existe certes sur papier des structures qui ont été créées pour accompagner des victimes mais ces structures ne sont pas sur terrain et même quand les victimes les trouvent dans leurs bureaux ils disent qu’ils sont mal payés et demandent de l’argent aux victimes pour pouvoir entretenir en leur faveur.**

1. Que font les entités non gouvernementales, y compris les entreprises et les établissements d'enseignement, pour assurer l'égalité d'accès à un travail décent et à une éducation de qualité dans votre pays ? Veuillez donner des exemples.

**Réponse**

**Depuis 2020 le gouvernement a décrété la gratuite de l’enseignement primaire ceci devrait normalement être une belle opportunité pour les minorités souvent pauvres d’accéder à l’éducation de base mais comme l’impunité et le manque de suivi caractérisent notre gouvernement, la gratuité n’est restée que sur papier jusque-là les parents continuent toujours de payer pour leurs enfants ce qui exclut d’office les minorités à l’instruction or sans instruction il est difficile d’accéder à l’emploi et de savoir réclamer ses droits.**

1. Quel a été le rôle des organisations de la société civile, des organisations confessionnelles, des syndicats et des défenseurs des droits de l'homme dans la protection des minorités contre les formes contemporaines d'esclavage ? Veuillez donner des exemples.

**Réponse**

**La société civile, les organisations des droits de l’homme et les autres structures qui travaillent dans la protection des droits des minorités jouent un grand rôle pour lutter contre les formes contemporaines d’esclavage. Tout d’abord ils combattent les causes de cette situation qui est le manque de la paix dans nos villages car si tout le monde vivent en paix chez soi il y aurait moins de déplacés de guerres donc moins des victimes. En 2021 nous avons organisés 24 tables rondes entre communautés pour les amener à vivre ensemble dans la paix et la concorde seul gage de retour de la prospérité dans nos milieux ruraux. Ces tables rondes avaient également pour objectifs d’amener les jeunes des diverses communautés en conflit à comprendre que les hommes politiques les utilisent pour faire asseoir leurs pouvoir mais en contrepartie ils ne leurs donnent rien à part les amener à s’entretuer et à détruire l’avenir de leurs communautés qui pourtant vivent en parfaite harmonie dans les années 1980.**

**Nous accompagnons également les victimes devant les cours et tribunaux pour qu’elles obtiennent réparation mais aussi nous menons des actions de plaidoyer pour que les auteurs de ces actes ne soient plus protéger et qu’il ait plus une justice sélective selon qu’on est riche ou pauvre ou selon qu’on est de telle ou telle autre.**

1. Quel a été l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les minorités, y compris les mesures adoptées en la matière et ses effets sociaux ou économiques en ce qui concerne les formes contemporaines d'esclavage ? Quelles mesures votre gouvernement a-t-il prises pour les protéger ?

**Réponse**

**La Covid a eu un impact très négatif sur les minorités car la plupart d’entre eux étaient soutenus par les donateurs extérieurs mais depuis la covid beaucoup d’activités ne sont plus soutenues. Ce qui fait qu’aujourd’hui le nombre des victimes ne fait que croitre.**

**Notre gouvernement n’a pris aucune mesure pour protéger les minorités pendant cette période.**

1. Quels sont les obstacles/défis persistants pour empêcher les minorités d'être soumises à des formes contemporaines d'esclavage ?

**Réponse**

**Le plus grand défis c’est l’absence de la paix dans notre pays tant qu’il y aura des guerres à caractère ethnique, il y aura toujours des victimes car elles ne sauront retourner dans leurs milieux d’origines dans une situation des conflits. Au-delà de l’appui direct aux victimes, l’appui des activités de sensibilisation communautaire et la pression sur le gouvernement de notre pays pour imposer seront des grandes importances dans l’appui aux victimes.**

1. Quels mécanismes existent dans votre pays pour signaler les cas de formes contemporaines d'esclavage affectant les membres des minorités ? Dans quelle mesure ces mécanismes sont-ils utilisés activement par les membres des minorités et dans quelle mesure ont-ils pu accéder à la justice et à des voies de recours ? Quels sont les principaux obstacles/défis à cet égard ?

**Réponse**

**Jusqu’à ce jour il n’existe aucun mecanisme officiel pour signaler les cas de formes contemporaines d’esclavage qui affectent les minorités. Nous les organisations des protections des droits des victimes nous nous utilisons chacun ses moyens propres pour alerter les autorités par rapport à cette situation. Les cours et tribunaux ne font pas de cette question une priorité car pour beaucoup des praticiens de droit, le fait par exemple d’épouser une fille pauvre de 14 ans provenant d’une famille de déplacés qui n’avait pas le moyen de la nourrir est une aide d’où le relâchement dans la poursuite des auteurs de ces actes.**

**L’impunité est le principal obstacle dans la lutte contre les formes contemporaines d’esclavage. A cela il faut ajouter le déni de ce fléau tant que ça concerne les pauvres, les autorités ne voient pas vraiment le mal que cela cause aux victimes qui pourtant souffrent réellement.**

1. Quelles recommandations souhaitez-vous proposer afin de relever efficacement ces défis permanents et de protéger les minorités des formes contemporaines d'esclavage ?

**Réponse**

**Nous recommandons aux Nations Unies de faire la pression sur notre gouvernement pour que cette question soit une priorité. Certes qu’il existe sur papier une agence de lutte contre cette situation mais sur terrain rien n’est fait.**

**Nous recommandons également que les organisations qui interviennent dans ce domaine soient beaucoup appuyées car il y a un énorme travail qui doit être fait et cela sur trois niveaux à savoir :**

**a. Sur notre gouvernement pour l’amener à plus des responsabilités**

**b. Sur les communautés pour les sensibiliser par rapport à cette situation**

**c. Sur les victimes pour faciliter leur resocialisation et leur réinsertion**.

**Fait à Bukavu le 03 Février 2022**

**Annie MALONGO**

**Directrice Exécutive CELPDH**